

En région

Situation de la perdrix grise en Eure-et-Loir

L'ancien bastion souffre...

ÉRIC MANGIN

Service technique FDC d'Eure-et-Loir,
ITD Réseau Perdrix-Faisan.

Une fonte des densités

L'enquête menée par R. Garrigues au printemps 1979 (Garrigues, 1981) révélait que la région Centre, et plus particulièrement le département de l'Eure-et-Loir, était le bastion de la perdrix grise en France. On y observait les plus belles densités (estimées à 15-20 couples/100 ha), jugées inférieures aux potentialités (plus de 20 couples/100 ha). Malgré cette place de choix, l'auteur s'inquiétait déjà de la régression de l'espèce. Le temps lui a malheureusement donné raison. Le tableau dressé vingt ans plus tard par F. Reitz est sensiblement différent. Si la région était encore parmi les plus riches en perdrix grises au printemps 1998, elle se retrouvait en troisième position après le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie (Reitz, 2003 a). Des densités de plus de 15 couples/100 ha s'observaient encore sur 20 % des communes, mais sur 50 % d'entre elles on relevait moins de 5 couples/100 ha. Le suivi des populations de perdrix grise en vue de sa gestion cynégétique montre clairement une érosion des densités en Eure-et-Loir (**figure 1**). Au printemps 2008, on enregistrait des densités comprises entre 11 et 40 couples/100 ha sur la majorité du département, avec deux noyaux résiduels de populations à fortes densités (plus de 40 couples/100 ha, voire plus de 60 localement) dans le secteur de Chartres et dans le Drouais (**carte 1**). Le succès reproducteur catastrophique observé en 2008, à comme partout ailleurs en France, a entraîné une diminution de 40 % de la densité moyenne au printemps 2009 par rapport au printemps 2008, du jamais vu dans cette région.

Si la Beauce était le royaume de la blonde dans les années 1970, la situation s'est progressivement dégradée dans les décennies qui ont suivi. La situation de l'espèce est aujourd'hui préoccupante. Chronologie d'un déclin suivi pas à pas...

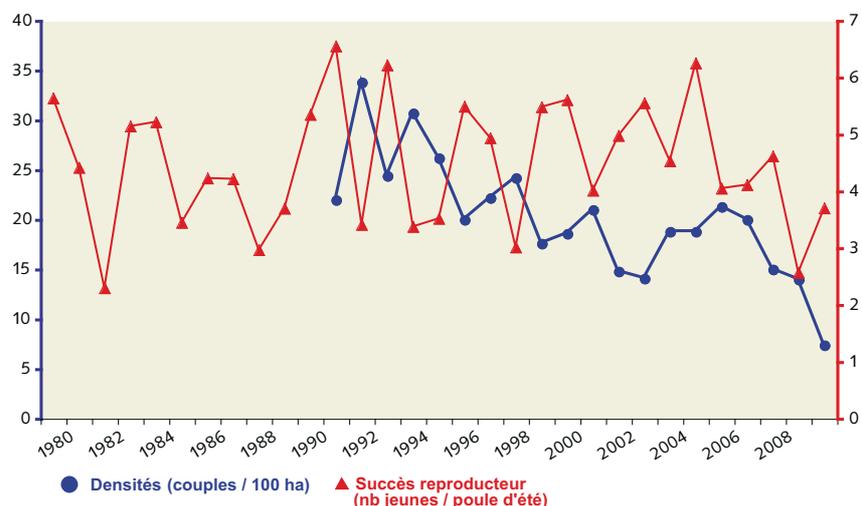


La Blonde de Beauce, oiseau symbole des plaines céréalières.

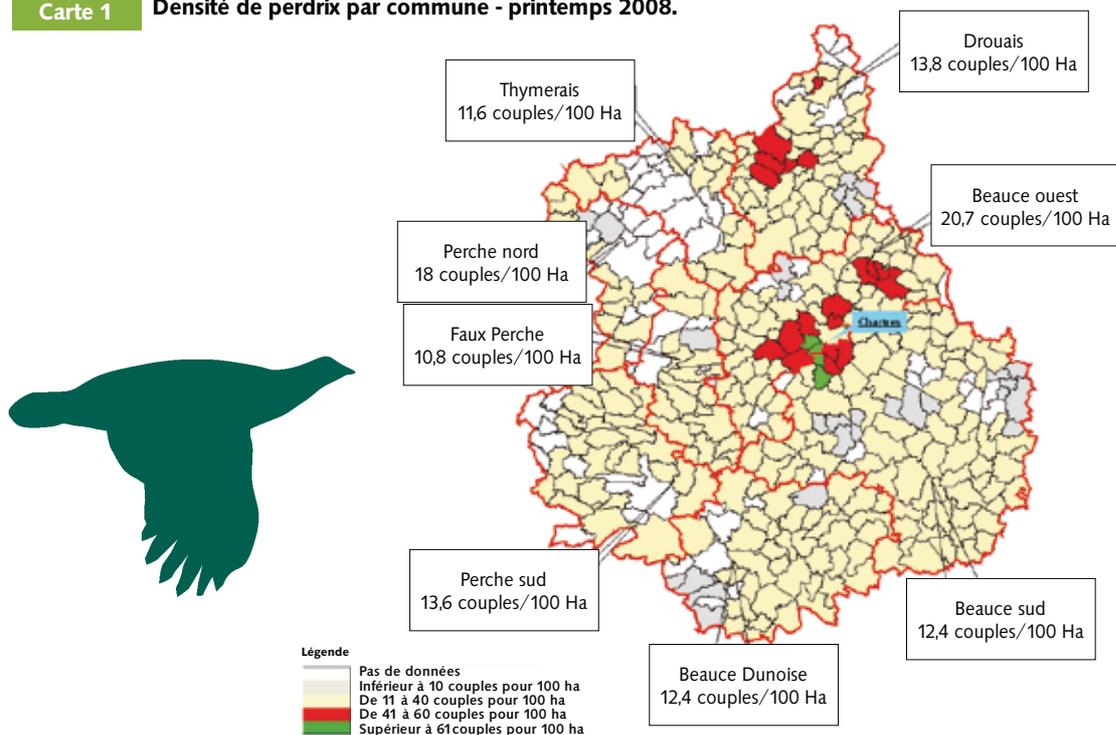
© D. Gest (www.dgestim.com)

Figure 1

Une diminution lente mais certaine de la moyenne départementale des densités depuis les années 1990 (le succès reproducteur, en dents de scie, ne présente pas une telle tendance).



Carte 1 Densité de perdrix par commune - printemps 2008.



Une réduction drastique du tableau de chasse

Face à cette situation, une gestion raisonnée des prélèvements cynégétiques s'est mise en place au cours des années 1990. Depuis 1988, suite à une mauvaise reproduction, un plan de chasse avec marquage est instauré sur l'ensemble du département, sauf pour les GIC qui ont un plan de gestion cynégétique approuvé (comptages de printemps/gestion des prédateurs/aménagement du milieu/respect des consignes de prélèvements), passant ainsi de la « chasse-cueillette » des années 1980 aux plans de chasse ou de gestion (Reitz, 2003a,b, **encadré 1**). Aujourd'hui, 100 % de la surface de plaine est concernée par ces mesures, soit 452 300 hectares. Cette gestion rigoureuse, dont l'objectif était d'adapter les prélèvements aux potentialités démographiques locales, s'est traduite par une réduction drastique du tableau de chasse (**figure 2**). Seuls quelques oiseaux sont chassés aux 100 hectares depuis plus de dix ans, là où on rencontrait les plus belles chasses dans les années 1970. Ainsi, le tableau départemental était estimé à 28 700 perdrix au cours de la saison de chasse 1998-1999 (2 % du tableau national, soit près de sept fois moins qu'en 1983-1984 (Reitz, 2000). En 2007-2008, 3 500 perdrix grises ont été prélevées. Les prélèvements sont ainsi passés de 1 oiseau/ha dans les années 1970 à 0,1 oiseau aux 100 hectares en 2008-2009... Ils ont été réalisés sur des populations restées entièrement naturelles.

Encadré 1

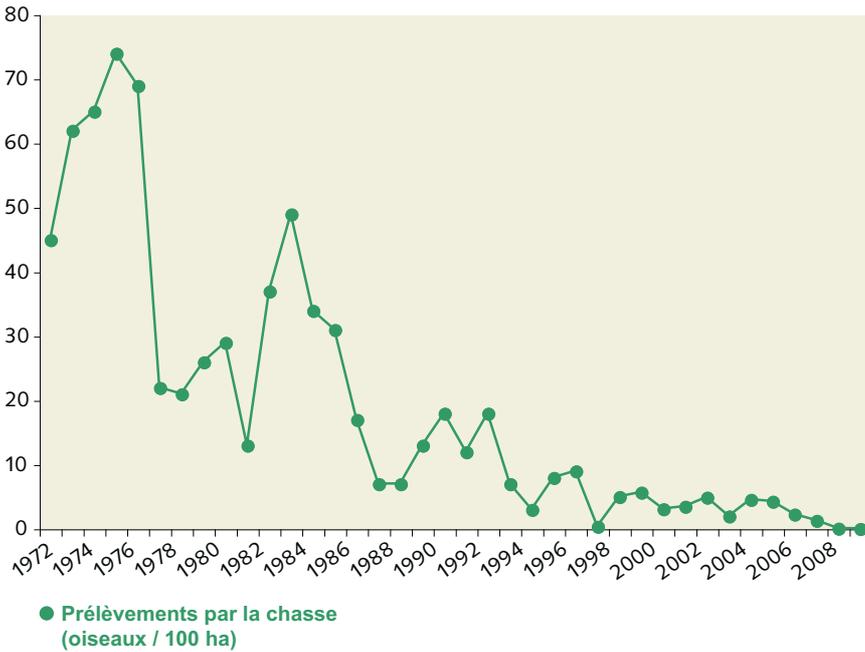
La gestion cynégétique de la perdrix grise en Eure-et-Loir

Actuellement, le département compte 87 GIC perdrix (dont 11 dans le Perche dédiés à la fois à la perdrix grise et à la perdrix rouge), couvrant une surface totale de 308 669 hectares. Une dizaine de GIC sont en Plan de chasse (volontariat ou « résiliation » du PGCA par arrêté préfectoral pour non-respect des mesures de gestion à mettre en place).

Le plan de chasse représente aujourd'hui 1 000 demandeurs pour une surface de 175 000 hectares environ. Les modes de chasse utilisés pour prélever la perdrix sont la chasse individuelle (surtout pratiquée par les sociétés de chasse) et en battue (pratiquée sur les territoires privés).



Bocage du Perche.
© M. Massot

Figure 2 Un tableau de chasse de plus en plus réduit au fil du temps.

Une plus forte mortalité

Cette évolution s'explique par une diminution du taux de survie des perdrix entre le début des années 1980 (compris d'après les calculs entre 0,5 et 0,7 selon les années) et actuellement (presque toujours inférieur à 0,4, voire même 0,3 certaines années récentes) – (Reitz, 2009).

Quant au succès de la reproduction, exprimé en nombre de jeunes par poule d'été, il a fluctué d'année en année mais sans présenter de tendance particulière (figure 1). On n'a pas détecté d'augmentation particulière non plus de la proportion de poules sans jeunes en été (que leurs pontes aient échoué ou qu'elles aient perdu tous leurs poussins).

Un milieu de vie devenu moins favorable à l'espèce

L'effondrement des densités est sûrement dû pour partie à une diminution de la capacité d'accueil des milieux, bien que l'on n'ait pas formellement validé – sauf dans les cas extrêmes – de diagnostic de potentialité des territoires (Bro *et al.*, 2008). En revanche, les études menées sur l'espèce, notamment dans la région Centre, ont identifié les causes de cette plus forte mortalité : moissons plus précoces (en période de pic de couvaison et d'éclosion des poussins), irrigation pouvant entraîner dans certains cas la mort de la poule par épuisement (suite à des destructions successives des pontes – Serre *et al.*, 1989), raréfaction des ressources alimentaires, abondance plus forte des prédateurs (busard Saint-Martin (Bro *et al.*, 2005) ; mustélidés). Il s'agit donc d'une accumulation de plusieurs facteurs défavorables, ce qui ne facilite pas le travail de gestion du milieu.

Une évolution de l'assolement vers une moindre diversité des cultures

On observe en Eure-et-Loir comme sur l'ensemble du territoire métropolitain une érosion des terres cultivées, grignotées par l'urbanisme. La diminution des surfaces en culture observée au milieu des années 1990 (figure 3) correspond au gel obligatoire de terres agricoles en vue de diminuer les excédents européens.

Les céréales à paille, le blé en particulier, sont la principale culture, représentant environ 80 % de la sole cultivée. La tendance récente la plus marquée concerne l'augmentation de la sole de colza à partir de 1994. Cultivée sur 2,5 % de la surface avant 1993, sa proportion est passée de 5 % en 1994 à 15 % aujourd'hui. Parallèlement, on a assisté à une régression du tournesol (présent à 2-3 % avant 1993 et à 0,1 % depuis huit ans) et plus récemment du pois protéagineux (passé de 6-10 % à 2-3 % aujourd'hui). La part du maïs est quant à elle restée à peu près stable autour de 3-4 % depuis vingt ans. Cette réduction de la diversité culturale et la progression de la culture du colza sont deux facteurs peu favorables à la perdrix.



La prédation, et notamment celle du busard Saint-Martin, a contribué à l'érosion des densités de perdrix grise en région Centre.

© D. Gest (www.dgestim.com)

Des efforts d'aménagement de l'habitat

Pour essayer d'améliorer les conditions de vie de leur gibier préféré, les chasseurs d'Eure-et-Loir, épaulés par la FDC, ont mis en place une politique d'aménagement intégré de l'habitat.

Des jachères faunistiques ont été implantées, à hauteur de 1 900 hectares en 1994, 3 950 hectares en 2002 (le maximum atteint), 2 950 hectares en 2008. Aujourd'hui, ce dispositif est devenu presque virtuel du fait de la disparition du gel obligatoire des terres agricoles. Plus de 150 kilomètres de haies basses tiges ont été implantées depuis quinze ans, ce qui représente une surface de 150 hectares.

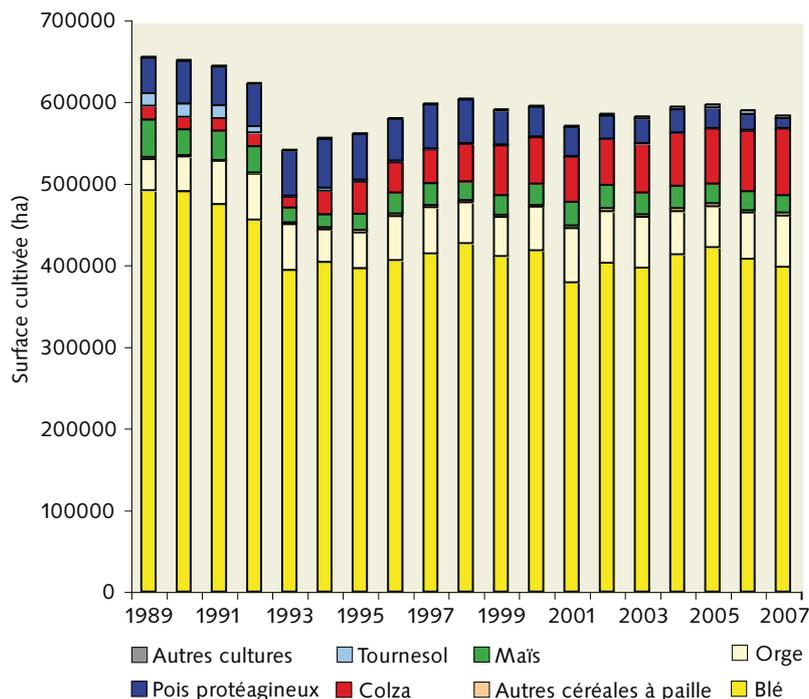
L'agrainage est important : selon les territoires il a lieu toute l'année ou uniquement en période hivernale. La régulation des prédateurs est accrue, le département compte environ 1 200 piégeurs actifs qui régulent en moyenne 4 500 à 5 000 petits et moyens carnivores (principalement renards et fouines) et 8 000 corvidés par an.

Conclusion

L'avenir de la perdrix grise, oiseau emblématique de la Beauce (au même titre que les vitraux de la cathédrale de Chartres) dépend en grande partie de la gestion du milieu dans lequel elle évolue.

Les chasseurs se sont structurés pour améliorer les modes de gestion de l'espèce (comptages/régulation des prédateurs/agrainage/prélèvements adaptés à la population), mais ils ne maîtrisent pas le milieu afin de le rendre plus accueillant. Continuons à travailler avec ceux qui ont en main « la clef des champs » car, sans eux, la perdrix grise est sérieusement menacée.

Figure 3 Évolution de l'assolement en Eure-et-Loir de 1989 à 2007.



Source : Agreste, statistiques annuelles

Remerciements

Je remercie mes collègues du service technique ainsi que les chasseurs et les agriculteurs qui travaillent à la cause de la perdrix grise. Je remercie également Élisabeth Bro (ONCFS) pour son aide dans la rédaction de cet article. ■

La précocité actuelle des moissons dans cette région n'est pas favorable à la reproduction des espèces inféodées aux plaines céréalières comme la perdrix grise.

© É. Bro/ONCFS